
**AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET
AU STATIONNEMENT (1171)**

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifiée par la modification des règles de stationnement applicables sur le côté est de l'avenue Claude Champagne, prévoyant maintenant un « arrêt interdit en tout temps » ;
2. L'annexe « H » de ce règlement est également modifiée par le retrait du paragraphe b) des règles applicables sur le côté ouest de l'avenue Claude-Champagne, par la modification de la numérotation des paragraphes b) à e) ainsi que par la modification, au paragraphe e) du nombre « 55 » par « 40 » et du nombre « 25 » par « 70 ».
3. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;
4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XX MARS 2022.

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Me Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement